

Le “modèle social européen”

Cécile Barbier

Chargée de recherche

Observatoire social européen

SPP Intégration Sociale

23 Février 2010



observatoire
social
européen | 
•
osservatorio
sociale
europeo

A l'origine du « social » : Premier « programme d'action sociale »

1957 : Traité de Rome (objectifs sociaux, adoption des premières directives européennes)

1970 : conférence tripartite (Ministres des finances et du travail, Commission européenne et partenaires sociaux)

Résultat : création du comité permanent de l'emploi

1972 : Sommet de Paris: les chefs d'Etat et de Gouvernement vont s'intéresser à la politique sociale

1974 Premier programme d'action sociale axé sur 3 thèmes :

1. La réalisation du plein emploi et du meilleur emploi dans la Communauté
2. L'amélioration des conditions de vie et de travail permettant leur égalisation dans le progrès
3. La participation croissante des partenaires sociaux aux décisions économiques de la communauté et des travailleurs à la vie des entreprises



Acte unique européen (1986) et la « dimension sociale » du marché intérieur

- Objectif : réalisation du marché intérieur à l'horizon de 1992 (dans les faits 1er janvier 1993)
Concrétisation : Intégration « négative » : abolition des obstacles à la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux
- Acceptation par les Syndicats car introduction d'un article 118 A introduisant la majorité qualifiée pour la protection sociale et la santé/sécurité des travailleurs et d'un article 118 B organisant le début du dialogue social au niveau communautaire à la suite du lancement entre 1985 et 1987 du « processus » de Val Duchesse par Jacques Delors (dimension sociale du marché intérieur). Les partenaires sociaux sont alors d'une part, l'UNICE Union des Industries de la Communauté européenne (renommé par la suite Business Europe) et la Confédération européenne des Syndicats (CES), de l'autre.



Résistances britanniques : Discours de Bruges de Margaret Thatcher (20 décembre 1988)

- « Si nous avons réussi chez nous à faire reculer les frontières de l'Etat, ce n'est pas pour les voir réimposées au niveau européen, avec un super-Etat européen exerçant à partir de Bruxelles une domination nouvelle » Rappel du crédo néolibéral en faveur d'une Europe ouverte à la logique des entreprises, capable de rompre avec le protectionnisme et les réglementations excessives pour faire jouer à plein la concurrence et les lois du marché.
- Traduction : Adoption sans le Royaume-Uni de la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs (décembre 1989)
- Concrétisation : deuxième programme d'action sociale (47 propositions législatives)



Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs (1989)

Cette charte définissait des droits dans douze domaines:

1. droit d'exercer toute profession dans le pays de la CE de son choix
2. droit à une rémunération équitable
3. droit à l'amélioration des conditions de travail
4. droit à la protection sociale assurée par le système en vigueur dans le pays d'accueil
5. droit à la liberté d'association et à la négociation collective
6. droit à la formation professionnelle
7. droit à l'égalité de traitement entre hommes et femmes
8. droit à l'information, à la consultation et à la participation des salariés
9. droit à la protection de la santé et de la sécurité dans le milieu du travail
10. droit à la protection des enfants et des adolescents
11. garantie d'un revenu minimal pour les personnes âgées
12. droit à l'intégration professionnelle et sociale pour les personnes handicapées



« Protocole social » de Maastricht

1992 Signature du traité de Maastricht. Abandon de la souveraineté monétaire et création d'une Banque centrale européenne indépendante et critères de convergence: vision monétariste avec fortes contraintes sur les dépenses sociales. Rôle des partenaires sociaux dans le « protocole social à 11 » (sans le RU) annexé au traité de Maastricht (intégré par la suite dans le traité d'Amsterdam)

1993 (1er novembre) : Entrée en vigueur du Traité de Maastricht (programmation de la monnaie unique et de l'UEM).

Mise en oeuvre du « dialogue social communautaire » sur la base du protocole social qui oblige la Commission à consulter les partenaires sociaux sur les initiatives en matière sociale. Entre 1993 et 2003 : adoption à des degrés divers de 20 directives (15 pendant les deux décennies précédentes) dans un contexte de raréfaction des propositions de la Commission

« Politique sociale européenne »

- Livre vert sur la politique sociale européenne (novembre 1993) :
« *Le terme de politique sociale a beaucoup de significations différentes qui varient d'un Etat membre à l'autre. Dans le cadre de ce document, il aura le sens de l'ensemble de toutes les politiques dans le domaine social, y compris les politiques du marché du travail.* » Les questions liées à l'emploi, la santé, la protection sociale, l'exclusion et la lutte contre les discriminations sont donc concernées.
- Livre blanc croissance compétitivité et emploi on parle de « modèle de développement » (adopté en décembre 1993 par le Conseil européen), préconise l'accroissement de la coopération en recherche et développement, l'adoption d'un nouveau modèle de développement tenant compte de l'environnement et des besoins qualitatifs et l'action sur le marché de l'emploi.

« Politique sociale » ou « convergence sociale »

« Les normes minimales constituent un moyen approprié pour réaliser progressivement la **convergence économique et sociale** en tenant compte de l'efficacité économique des États membres. Ce faisant, on répondra aux attentes des travailleurs dans l'Union européenne et on apaisera les **craintes du démantèlement social et du dumping social dans l'Union** »

Résolution du Conseil, du 6 décembre 1994, sur certaines perspectives d'une politique sociale de l'Union européenne: contribution à la convergence économique et sociale de l'Union, *Journal officiel n° C 368 du 23/12/1994*



observatoire
social
européen
•
osservatorio
sociale
europeo

La multiplication des « acteurs sociaux »

1996 (mars) : premier forum sur les politiques sociales réunissant la CES, l'UNICE et des acteurs tels la COFACE (Confédération des Organisations familiales de la Communauté européenne, créée en 1979) le réseau de lutte contre la pauvreté (EAPN, créé en 1990) et la Plate-forme des ONG sociales, réseau d'associations actives dans le domaine social créé en 1995.

1997 (juin) : Traité d'Amsterdam

Nouveau Titre VIII sur la « Politique de l'emploi »

Restructuration du titre XI « Politique sociale, Education, Formation professionnelle et Jeunesse » à la suite de l'incorporation de l'accord social à 11

A noter aussi l'adoption de la déclaration n°38 sur le bénévolat



observatoire
social
européen
•
osservatorio
sociale
europeo

Changement de perspectives

1997 décembre : Stratégie européenne pour l'emploi et lignes directrices pour l'emploi (préfiguration de la Méthode ouverte de coordination, MOC). Changement dans les priorités : passage de ***l'harmonisation sociale minimale*** à la ***promotion de l'activité professionnelle*** pour lutter contre le chômage et le défi du changement démographique

2000 mars : Conseil européen de Lisbonne : Nouvel objectif stratégique : « Faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Instrument : Méthode ouverte de coordination (MOC). Rôle des partenaires sociaux jugés comme indispensable pour le « changement ».

2001 juin : Conseil européen de Göteborg. En plus de la dimension économique et sociale, ajout d'une troisième dimension environnementale à la stratégie de Lisbonne (adoption d'une stratégie sur le développement durable).

Stratégie de Lisbonne : Moderniser le « modèle social européen »

Méthode ouverte de coordination, MOC, présentée comme une nouvelle façon de faire du social dans des domaines pour lesquels l'Union ne dispose cependant pas de compétences (en plus de l'emploi, pensions et soins de santé) en vue « Moderniser le modèle social européen »

Conseil européen de mars 2002 : identification de certains éléments du modèle social « une économie performante, la compétitivité, un niveau élevé de protection sociale, l'éducation et le dialogue social ». Il était en outre précisé que « ces éléments sont communs à des degrés divers dans les différents États membres de l'Union à 15 ».

2005 : révision de la Stratégie initiale

- La Stratégie de Lisbonne avait défini des objectifs spécifiques en matière d'emploi :

Un taux d'emploi global de 70 % d'ici 2010.

Un taux d'emploi de plus de 60 % chez les femmes.

Un taux d'emploi de 50 % chez les travailleurs seniors.

Une croissance économique annuelle d'environ 3 %

Pauvreté : Donner un élan significatif à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale sans fixation d'objectifs quantifiés

- Rapport du groupe d'experts présidé par le Néerlandais Wim Kok : les résultats étaient qualifiés de décevants et attribuables aux nombres trop importants d'objectifs
- Conseil européen de mars 2005 : décision de concentrer l'action de l'Union autour de deux objectifs : la croissance et l'emploi.



Rationalisation des MOC sociales

Mai 2003 : proposition de la Commission de « rationaliser » les travaux consacrés à l'inclusion et aux pensions, en même temps que ceux qui étaient prévus dans le domaine des soins de santé et des soins de longue durée, pour en faire un processus intégré.

Décembre 2005 : « Un nouveau cadre pour la coordination ouverte des politiques de protection sociale et d'inclusion sociale dans l'Union européenne » (COM (2005) 706 22 décembre 2005)

Juillet 2008 : la Commission propose le renforcement de la MOC en matière de protection et d'inclusion sociale en inscrivant des objectifs chiffrés dans le domaine de la lutte contre la pauvreté (COM (2008) 418 du 2 juillet 2009)



observatoire
social
européen
•
osservatorio
sociale
europeo

Refus du traité constitutionnel et débat sur le « modèle social européen »

Déclaration de Laeken : décembre 2001. Objectif : rapprocher l'Union des citoyens en simplifiant son fonctionnement. Planification d'une nouvelle révision des traités selon une méthode s'inspirant de la Convention qui avait négocié la Charte des droits fondamentaux.

Mise en place de la Convention européenne (février 2002) : enceinte composée de députés européens et nationaux, en plus des représentants des gouvernements et de la Commission européenne avec association de la société civile. Fin des travaux de la Convention européenne (juillet 2003)

Convocation CIG (octobre 2003 fin des travaux juin 2004). Le traité constitutionnel remplace les traités existants, sauf le traité Euratom.

Refus du traité constitutionnel en France et aux Pays-Bas (29 mai et 2 juin 2005). Débat sur « le modèle social européen » (et ses multiples composantes/concurrence entre ces modèles) sous présidence britannique et discussion sur les perspectives financières « juste retour ». En fait, concurrence entre les différents modèles de capitalisme (Cf. slides suivants)

	Capitalisme fondé sur le marché	Economies sociales démocrates	Capitalisme asiatique	Capitalisme européen continental	Capitalisme méditerranéen
Concurrence sur les marchés des produits	Grande importance de la concurrence par les prix ; Etat neutre ; ouverture internationale à la concurrence	Grande importance de la concurrence par la qualité ; engagement fort de l'Etat ; ouverture internationale à la concurrence	Importance de la concurrence par les prix et la qualité ; engagement fort de l'Etat ; forte protection par rapport à la concurrence internationale ; importance des grandes entreprises .	Concurrence plus sur la qualité que les prix ; engagement des autorités publiques ; protection faible par rapport à la concurrence internationale	Concurrence plus sur les prix que la qualité ; engagement de l'Etat ; protection modérée par rapport à la concurrence internationale ; importance des petites entreprises.
Rapport salarial	Protection de l'emploi faible ; flexibilité externe ; négociation salariale décentralisée	Protection de l'emploi modérée ; négociation salariale centralisée ou coordonnée	Forte protection de l'emploi dans la grande firme ; flexibilité externe limitée ; négociation salariale décentralisée	Forte protection de l'emploi ; flexibilité externe limitée ; négociation salariale coordonnée	Haute protection de l'emploi (grandes firmes) ; une frange « flexible » d'emploi ; négociation salariale centralisée
Secteur financier	Forte protection des actionnaires minoritaires ; faible concentration de la propriété ; importance des investisseurs institutionnels ; marchés financiers très développés	Forte concentration de la propriété ; forte concentration de la propriété ; importance des banques ; faible développement des marchés financiers	Protection faible des actionnaires extérieurs ; forte concentration de la propriété ; concentration des banques ; très faible développement des marchés financiers	Protection faible des actionnaires extérieurs ; forte concentration de la propriété ; importance des banques ; faible développement des marchés financiers	Protection faible des actionnaires extérieurs ; forte concentration de la propriété ; forte concentration des banques ; très faible développement des marchés financiers

Protection sociale	Protection sociale faible ; participation faible de l'Etat ; dépenses dirigées vers le soulagement de la pauvreté (filet de sécurité); systèmes de retraite par capitalisation	Haut niveau de protection sociale ; forte participation de l'Etat ; grande importance de la protection sociale pour la société	Faible niveau de protection sociale ; dépenses dirigées vers le soulagement de la pauvreté	Haut niveau de protection sociale, fondée sur l'emploi ; engagement de l'Etat ; système de retraites par répartition	Niveau modéré de protection sociale ; dépenses dirigées vers le soulagement de la pauvreté et vers les retraites ; fort engagement de l'Etat
Education	Dépenses publiques faibles ; système d'enseignement supérieur très compétitif ; enseignement secondaire hétérogène ; accent sur les compétences générales	Haut niveau de dépenses publiques ; accent sur la qualité de l'enseignement pré-universitaire ; importance de la formation professionnelle ; accent sur les compétences spécifiques	Faible niveau de dépenses publiques ; accent sur la qualité de l'enseignement secondaire ; formation interne à la firme ; accent sur les compétences spécifiques	Haut niveau de dépenses publiques ; enseignement secondaire homogène ; importance de la formation professionnelle ; accent sur les compétences spécifiques	Dépenses publiques faibles ; faiblesse de l'enseignement universitaire ; formation professionnelle faible ; accent sur les compétences générales
Exemples de pays	Australie Canada Royaume Uni Etats-Unis	Danemark Finlande Suède	Japon Corée	Suisse Pays-Bas Irlande Belgique Norvège Allemagne France Autriche	Grèce Italie Portugal Espagne

Source : Bruno Amable "Les cinq types de capitalisme", Ed. Du Seuil 2005, p. 137-138 et 223

Du traité constitutionnel au traité de Lisbonne

Lancement d'une période de réflexion (décembre 2005). A l'instar des refus danois (1992) et des refus (irlandais 2000) la procédure de ratification se poursuit.

Février 2007 : 18 Etats ont terminé la ratification parlementaire. 9 ministres des Affaires sociales de l'Union : appel en faveur d'un «nouvel élan pour l'Europe sociale » et nécessité de renforcer le modèle social européen (*Belgique, Bulgarie, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Luxembourg et Hongrie*).

Déclaration de Berlin du 25 mars 2007 : « Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons préserver notre idéal européen de société dans l'intérêt de tous les citoyens de l'Union européenne? Ce modèle européen concilie réussite économique et solidarité sociale »

Adoption du mandat de la CIG 2007 (juin 2007). Convocation en juillet 2007 : changement de méthode avec un retour à la méthode diplomatique de révision des traités (amendements des traités existants)

Traité de Lisbonne (adoption octobre 2008, signature décembre 2008) : en retrait par rapport au traité constitutionnel mais « mieux » que le traité de Nice. Cependant pas de perspectives à court terme de convocation d'une nouvelle convention sur la gouvernance économique et sociale (mise en place d'un groupe de réflexion sur l'avenir de l'Union européenne à l'horizon 2020-2030).

Juin 2008 : refus du traité par les Irlandais. ~~Décembre 2008 : Conseil européen de Bruxelles (feuille de route en vue d'un second référendum irlandais).~~

Octobre 2009 issue positive du second référendum irlandais. Entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1er décembre, ambiguïté du champ d'application de la Charte des droits fondamentaux (opt-out Royaume-Uni, Pologne et République tchèque).

Le social dans la Commission Barroso 2 ?

- Barroso 15 septembre 2009 : « Permettez-moi d'être clair : je m'engage à lutter contre le dumping social en Europe, et ce sous toutes ses formes ». Plusieurs engagements :
- Premièrement, s'agissant de la directive sur le détachement des travailleurs, le Président sortant s'engage à proposer « dès que possible » un « règlement » pour solutionner les « problèmes » (arrêts de la Cour de justice, affaires Laval, Ruffert et Commission contre Luxembourg) surgis dans l'interprétation et la mise en œuvre de cette directive. Révision de la directive n'est pas exclue. Deuxièmement, engagement d'effectuer une évaluation de l'impact social de toutes les futures propositions de la Commission (mise en œuvre du traité de Lisbonne). La révision de la directive sur le temps de travail en sera le premier test. Troisièmement, sur la base de cette évaluation, les partenaires sociaux seront consultés et une proposition sera présentée par la *prochaine* Commission. Quatrièmement, il s'engage à travailler avec le Parlement sur un « cadre de qualité pour les Services d'intérêt général ». Par ailleurs, les propos du président sortant suggèrent de futurs développements du marché intérieur (Cf. futur Rapport Monti).



Vers la définition de la « Stratégie UE 2020 »

Préparation de la Stratégie « Post-Lisbonne » ou nouvelle stratégie économique de l'UE 2020 dont l'adoption est prévue courant de l'année 2010.

La Commission définit trois priorités dans son document de consultation (lancé le 27 novembre 2009 et non pas fin septembre comme annoncé initialement) :

- (1) **Créer de la valeur en fondant la croissance sur la connaissance.** « La cohésion sociale et les opportunités seront renforcées dans un monde où l'innovation fait la différence à la fois dans les produits et dans les processus, en exploitant tout le potentiel de l'éducation, de la recherche et de l'économie numérique »;
- (2) **Favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous.** « L'acquisition de nouvelles compétences, le développement de l'esprit d'entreprise et une transition en douceur entre différents emplois seront des éléments cruciaux dans un monde qui offrira davantage d'emplois en échange d'une plus grande capacité d'adaptation ». A noter l'importance particulière du travail indépendant.
- (3) **Créer une économie compétitive, connectée et plus verte.** « L'UE devrait être plus concurrentielle et accroître sa productivité en consommant moins de ressources et d'énergie non renouvelables et de manière plus efficace dans un monde où leurs prix sont élevés et où la concurrence s'intensifie pour les obtenir ». Nouvelle politique industrielle, internationalisation des PME.

UE 2020 : Vision du Président de la Commission européenne (11 février 2010)

Trois priorités :

- Priorité 1 Une croissance fondée sur la connaissance et l'innovation
 - Innovation
 - Enseignement
 - Société numérique
- Priorité 2 Une société intégratrice à haut niveau d'emploi
 - Emploi
 - Compétences
 - Lutte contre la pauvreté (doc. du Président : « Pour construire une société plus solidaire, nous devons lutter contre la pauvreté, notamment grâce une coopération renforcée entre les niveaux européen et nationaux »).
- Priorité 3 La croissance verte: une économie compétitive et durable
 - Combattre le changement climatique
 - Énergie propre et efficace
 - Compétitivité



observatoire
social
européen | 
•
osservatorio
sociale
europeo

Conclusion : « A European Way of life » ?

Président du Conseil européen : Herman VAN ROMPUY parle de « European way of life » mais aussi de « desindustrialisation » (speech 7 décembre 2009).

“Europe has a unique social model. But let me be clear: if we want to preserve that way of life, we need a higher growth rate in the EU and we have to keep up with the major economies in the world”. (speech 29 January 2010).

- A suivre : Parlement européen : Commission parlementaire spéciale sur la crise (CRIS) et travaux des deux intergroupes parlementaire (économie sociale et services publics)
- A noter : - Audition du futur Commissaire chargé du marché intérieur, Michel Barnier, concernant les services sociaux : « *Ce n'est pas le rôle de la Commission d'empêcher, au titre de la politique de concurrence, des services de s'exercer s'ils ne sont pas dans une situation de concurrence. Faut-il un cadre pour chacun des services, ou un cadre général ? Je vais travailler à cela* ».
- Audition du futur Commissaire, chargé de l'emploi, affaires sociales et inclusion, László Andor : “la crise est un test pour le modèle social européen. Renforcer la dimension sociale de l'Union (rôle des partenaires sociaux). Au sujet du Pacte de stabilité et de croissance : « *Les critères de Maastricht sont-ils toujours applicables ?* » A méditer après les attaques spéculatives dont est victime la Grèce et la difficulté d'envisager une réponse au niveau européen..

